



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

54^e séance plénière

Mardi 7 novembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

*En l'absence du Président, le Vice-Président,
M. Fall (Guinée), assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 23 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Rapport du Secrétaire général (A/55/215)

Projet de résolution (A/55/L.24/Rev.1)

Le Président par intérim : Je donne la parole à la représentante d'Antigua-et-Barbuda pour qu'elle présente le projet de résolution publié sous la cote A/55/L.24/Rev.1.

Mme Lovell (Antigua-et-Barbuda) (parle en anglais) : C'est un grand plaisir pour moi de vous présenter, au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le projet de résolution publié sous la cote A/55/L.24/Rev.1, qui est intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes ».

D'autres pays ont fait savoir qu'ils souhaitent être portés coauteurs de ce projet de résolution, aux côtés des pays mentionnés dans le document. Il s'agit des pays ci-après : Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Costa Rica, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Japon, Luxembourg, Portugal, Suède et Trinité-et-Tobago.

Les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont le plaisir de vous faire savoir que, ces deux dernières années, les contacts avec l'Organisation des Nations Unies ont été à la fois cordiaux et bénéfiques. Nous en sommes particulièrement heureux au moment où la CARICOM se tourne vers l'Organisation pour bénéficier de sa compréhension et de son aide face à la myriade de responsabilités qui incombent aux petits États en développement. Le projet de résolution remet essentiellement à jour celle qui avait été adoptée par consensus en octobre 1998 (résolution 53/17).

Au cinquième alinéa de son préambule, le projet note avec satisfaction que la seconde réunion générale entre l'Organisation des Nations Unies et la CARICOM s'est tenue aux Bahamas, les 27 et 28 mars 2000. Lors de cette rencontre, il a été convenu que le futur programme de travail devrait être structuré dans le cadre suivant : premièrement, mise en oeuvre de l'économie et du marché unique de la CARICOM et de son économie; deuxièmement, positionnement de la CARICOM dans l'économie mondiale, particulièrement soutien à l'élaboration d'une politique internationale, au renforcement des capacités et à la formation; troisièmement, développement humain et social, y compris la mise en valeur des ressources humaines, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, le Plan d'action pour la coordination et la coopération en matière de lutte contre les stupéfiants, un plan régional stratégique sur le VIH/sida, et le renforcement de la gouvernance et de la sécurité; quatrièmement, suivi du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement; cinquièmement, suivi de la résolution 54/225 de l'Assemblée générale relative à la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable; et sixièmement, mise au point d'un programme de coopération dans le domaine de l'information entre la CARICOM et le système des Nations Unies.

Il faut noter que les points cinq et six se rapportent directement aux sixième et septième alinéas du préambule et au paragraphe 5 du dispositif.

Permettez-moi de mettre l'accent sur la coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). La CEPALC est considérée comme de la plus haute importance pour les pays du Commonwealth des Caraïbes, et, par le biais de la CEPALC et du Comité de coopération et de développement des Caraïbes, nous escomptons une mise en oeuvre plus directe et plus active du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. C'est également grâce à la coopération entre la CEPALC et la CARICOM que la résolution 54/225 a été adoptée en décembre de l'an dernier, que les États de la CARICOM sont à même de se tenir au courant du suivi des conférences mondiales, et que les bienfaits de la science et de la technique sont utilisés d'une façon plus complète dans des domaines comme l'agriculture, l'énergie et les affaires maritimes.

Deux autres organes d'importance vitale pour les États de la CARICOM sont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il y a eu une collaboration continue entre la CNUCED et la CARICOM, et le système informatisé de gestion des douanes – qui fait partie de l'aide technique apportée par la CNUCED pour améliorer l'efficacité du commerce et des transports, notamment en ce qui concerne la modernisation des douanes – a été particulièrement bénéfique. Le soutien du PNUD dans le domaine de la gestion des catastrophes et de la planification préalable a été également très apprécié. Nous devons garder cela à l'esprit, de même que le fait que deux pays de la CARICOM qui normalement ne subissent pas la colère des ouragans, en ont été victimes cette année. Le Suriname, qui était considéré comme trop au sud pour se trouver sur le

chemin des ouragans, a été surpris par l'ouragan Joyce, tandis que plus au nord, Keith a causé d'importants dégâts au Belize.

Bien que la présentation d'un projet de résolution ne demande pas que l'on mentionne tous les organes ou organismes dont la CARICOM tire des avantages, il faut dire que la région apprécie la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et, à ce titre, recommande avec enthousiasme, au paragraphe 7 du dispositif, que la troisième réunion générale entre les représentants de la Communauté des Caraïbes et de ses institutions associées et ceux du système des Nations Unies se tienne à New York en 2002. Elle prie aussi le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session un rapport sur l'application du présent projet de résolution.

Ayant présenté le projet de résolution publié sous la cote A/55/L.24/Rev.1 et ayant souligné certains de ses principaux aspects, j'engage les membres à adopter ce texte par consensus. Au nom des États de la CARICOM, je remercie tous les États qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution.

M. Bossière (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, en tant que pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membre de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

L'Union Européenne prend note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). L'Union européenne considère que la déclaration commune adoptée à la réunion de Nassau des 27 et 28 mars 2000, entre les organisations du système des Nations Unies et le Secrétariat de la CARICOM, constitue un cadre de travail utile pour le développement futur des relations entre les deux organisations.

L'Union Européenne se réjouit en particulier de l'appui apporté par les Nations Unies à la CARICOM dans les domaines, d'une part de l'achèvement du cadre directeur pour la création d'un marché et d'une économie uniques dans les Caraïbes, et d'autre part, de l'application du Programme d'action pour le dévelop-

pement durable des petits États insulaires en développement. L'Union européenne est disposée pour sa part à poursuivre une coopération active dans ces secteurs avec la CARICOM. En termes économiques, la diversification des productions nationales, la recherche d'économies d'échelle et le renforcement de la compétitivité sont des facteurs qui peuvent contribuer, de façon décisive, à la croissance économique et au développement.

L'Union européenne réaffirme son engagement à continuer à fournir une assistance technique et financière en appui aux efforts de la CARICOM.

L'Union européenne souhaite en particulier marquer sa disponibilité à travailler avec tous les pays membres de la CARICOM afin de lutter contre les méfaits des trafics de drogue et des transactions financières internationales liées à des activités criminelles. Une lutte conjointe et efficace contre le blanchiment des capitaux provenant d'activités illégales est d'un intérêt commun pour tous les États Membres de cette organisation. Nous connaissons l'engagement des pays de la CARICOM en la matière et nous souhaitons l'épauler activement.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par dire au représentant d'Antigua-et-Barbuda combien j'apprécie sa déclaration ainsi que le projet de résolution que le Japon a l'honneur de coparrainer. Nous espérons que ce projet sera adopté par consensus.

La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a pour objectif d'accroître l'intégration économique régionale, la coordination en matière de politique étrangère et la coopération dans les secteurs de la santé, des soins médicaux et de l'éducation. Récemment, la CARICOM a coordonné une réponse régionale aux problèmes internes et aux contentieux entre États Membres sur les frontières nationales et a pris de louables initiatives pour créer un marché régional unique et une Cour caribéenne de justice. Le Japon apprécie grandement le rôle essentiel et dynamique joué par la CARICOM pour parvenir à la stabilité et au développement durable dans la région des Caraïbes.

Depuis longtemps, le Japon souligne l'importance de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Il applaudit donc le fait que la deuxième réunion générale entre les représentants de la CARICOM et de ses institutions associées, et ceux du système des Nations Unies se soit

tenue, à Nassau, les 27 et 28 mars 2000. Le Japon espère que les relations de coopération entre les deux organisations continueront de s'épanouir dans divers secteurs.

Nation insulaire lui-même, le Japon reconnaît que les nations insulaires sont particulièrement sensibles à des problèmes comme ceux du réchauffement de la planète et de la pollution marine, qui affectent toute l'humanité. C'est donc aux pays comme le Japon et les pays membres de la Communauté des Caraïbes d'attirer l'attention de la communauté internationale dans son ensemble sur les problèmes à venir, juste comme un pilote portuaire signale les bancs de sables sur lequel un navire pourrait s'échouer. Conscient de ces liens, le Japon se réjouit des occasions de rencontrer les dirigeants des autres nations insulaires et d'échanger ses vues avec eux.

Ainsi, au Sommet du millénaire, le Premier Ministre du Japon, M. Mori, a donné une réception en l'honneur des chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires et des pays en développement sans littoral, durant laquelle il a eu le plaisir de rencontrer un certain nombre de ses homologues de la région des Caraïbes. Depuis 1993, le Japon a aussi organisé une série de consultations avec les nations des Caraïbes, et il a le plaisir d'annoncer que demain, 8 novembre, le Japon convoquera à Tokyo une conférence de niveau ministériel Japon-CARICOM, à laquelle participeront les représentants de 14 États membres de la CARICOM. Ce sera la première fois qu'une réunion de ce type se déroulera au niveau ministériel. On espère que les discussions qui auront lieu durant cette conférence permettront de davantage renforcer le partenariat entre le Japon et la CARICOM, eu égard, en particulier, au développement social et économique des pays des Caraïbes, et leur plus grande intégration dans l'économie mondiale. On espère aussi que ce dialogue facilitera, entre le Japon et la CARICOM, les réponses conjointes aux problèmes mondiaux et les efforts conjugués dans les enceintes internationales. Cette conférence ministérielle est donc l'une des façons, pour le Japon, de contribuer aux efforts de développement des pays des Caraïbes, et aux activités de coopération de ces pays et de l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais de nouveau rendre hommage à la CARICOM et à l'ONU pour les efforts qu'elles déploient en vue de renforcer la paix et la sécurité et de réaliser la stabilité socioéconomique dans la région. Je voudrais aussi confirmer le plein appui du

Japon aux activités de la CARICOM visant à développer davantage la région, et exhorter la communauté internationale à soutenir pleinement ces efforts.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord associer ma délégation à la déclaration que la représentante d'Antigua-et-Barbuda a faite au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La Jamaïque est très heureuse des progrès réalisés sur de nombreuses initiatives de développement et d'initiatives humanitaires en matière de coopération et de coordination entre le système des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes. Je voudrais remercier le Secrétaire général du rapport publié sous la cote A/55/215, qui fournit un compte-rendu exhaustif des activités entreprises durant la période à l'examen et mentionne la deuxième réunion entre les représentants du système des Nations Unies et ceux de la Communauté des Caraïbes.

Je voudrais souligner un certain nombre de domaines dans lesquels la coopération existe ainsi que d'autres dans lesquels nous devrions encourager une collaboration accrue.

Le Programme du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) destiné à promouvoir la santé en matière de reproduction et de sexualité chez les adolescents continue d'apporter une contribution très précieuse aux efforts des gouvernements des Caraïbes face à une question qui reste un défi extraordinaire pour nos secteurs sanitaire et social. Il y a lieu également de mentionner la collaboration entre l'Université des Antilles et le FNUAP en vue de l'établissement d'un diplôme multidisciplinaire sur la population et le développement, qui encouragera les capacités techniques et institutionnelles dans la région aux plans exécutif et opérationnel. En outre, la présentation des Prix des médias des Caraïbes du FNUAP, entamée en 1999, a encouragé l'excellence dans la présentation d'informations sur la population et le développement dans la région.

La Jamaïque saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude au FNUAP pour l'attachement qu'elle ne cesse de démontrer à la promotion du bien-être des pays de la CARICOM dans le domaine de la population. Ceci est dû aux qualités de chef de la Directrice exécutive du Fonds, Mme Nafis Sadik. Sa contribution à la région a été reconnue par l'Université des Antilles vendredi dernier, 3 novembre, lorsque l'Université lui a

accordé, le jour de la remise des diplômes, le titre de docteur ès-sciences, *honoris causa*. Nous saisissons cette occasion pour féliciter Mme Sadik et la remercier de ses initiatives, et lui souhaiter plein succès dans ses futures activités.

On ne saurait sous-estimer le besoin de mécanismes puissants pour une réaction d'urgence dans la région des Caraïbes qui est exposée aux ouragans et à d'autres catastrophes naturelles. Cette saison, c'est le Belize qui a souffert des ravages de l'ouragan Keith et le Suriname, de l'ouragan Joyce. La coopération qui continue entre le Bureau de coordination des affaires humanitaires et le CDERA, l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophes, avec surtout l'échange d'informations sur l'alerte rapide et la coordination des efforts de secours et de relèvement, est très importante. Nous prendrons connaissance d'autres formes d'actions concrètes dans ce domaine à la session de formation en évaluation et en coordination face aux catastrophes, prévue pour les Caraïbes au début de l'an prochain.

La coopération entre l'Organisation maritime internationale (OMI) et la CARICOM, renforcée par la nomination par la CARICOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'un Conseiller régional en sécurité maritime devrait donner lieu à des actions positives dans un domaine de plus en plus préoccupant pour la région, à savoir la protection et la préservation de la mer des Caraïbes. La Jamaïque est très heureuse d'apprendre que des relations de travail étroites se sont instaurées entre l'OMI et la CARICOM, relations qui ont permis de définir des programmes destinés à traiter des objectifs de développement maritime spécifiques à notre sous-région. Nous nous félicitons du projet parrainé par l'OMI, le PNUD et la CARICOM pour renforcer les régimes national, juridique et administratif en vue d'une mise en oeuvre plus effective du Mémoire d'accord des Caraïbes sur le contrôle par l'État du port. Nous espérons voir la poursuite de la collaboration dans ce domaine important entre la CARICOM et l'OMI. Nous voudrions également exprimer notre gratitude au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour son action par le biais du Groupe de coordination régionale ainsi que pour le renforcement du programme régional des mers.

Nous continuons de nous tourner vers le système des Nations Unies en vue d'un appui aux efforts de la région face à deux fléaux qui menacent la sécurité de la

sous-région. Je me réfère au trafic illicite de stupéfiants et à la prolifération des petites armes qui accompagne ce trafic. Nous nous félicitons de la coopération en cours entre la CARICOM et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), notamment pour identifier les besoins prioritaires des Caraïbes. Il y a surtout les missions mixtes PNUCID-CARICOM pour évaluer la situation en matière de lutte contre les stupéfiants dans les pays de la CARICOM, au cours des deux dernières années.

Nous espérons aussi voir s'établir une collaboration accrue avec le nouveau Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement à Lima. Nous pensons que ce centre peut jouer un rôle majeur pour aider nos gouvernements à mieux comprendre et à mieux contrôler le problème du trafic illégal des petites armes. Il s'agit d'un domaine où une coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et la CARICOM est possible, à par le biais notamment du programme de séminaires, d'ateliers et autres activités du Centre visant à renforcer les efforts nationaux et régionaux pour contrôler le trafic illégal des armes à feu.

La coopération de la CARICOM avec le Bureau de Port of Spain de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est bien établie, et l'activité intense commune transparaît au rapport du Secrétaire général. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Directeur du Bureau sous-régional pour le programme important qui s'est renforcé sous sa direction, entre la CARICOM et la CEPALC. Nous attendons avec intérêt la fourniture d'un appui technique de la CARICOM en tant que secrétariat intérimaire aux fins de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

La Jamaïque exprime aussi sa gratitude à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour sa collaboration bien établie avec la CARICOM pour la mise en place du système de gestion informatisée des activités de douane. Alors que les États membres de notre région cherchent à répondre aux défis croissants engendrés par la mondialisation et la libéralisation du commerce, la Jamaïque souhaite une collaboration accrue entre la CARICOM et la CNUCED pour analyser les besoins des États de la CARICOM, dans le contexte du contexte économique mondial actuel.

La Jamaïque se félicite de la tenue de consultations régulières entre les représentants du système des Nations Unies et du secrétariat de la CARICOM, et nous pensons, nous aussi, que ces rencontres devraient être institutionnalisées sur une base semestrielle. Nous sommes en faveur de la poursuite du dialogue et de l'action dans les domaines identifiés à des fins de programmation future, y compris le renforcement des capacités et de la formation, en particulier dans le domaine des technologies de l'information. Nous espérons aussi voir la mise en place rapide du site destiné à suivre la mise en oeuvre du programme de coopération.

Enfin, la Jamaïque est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution présenté par la représentante d'Antigua-et-Barbuda qu'elle demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter par consensus.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 46/8 de l'Assemblée générale en date du 16 octobre 1991, je donne à présent la parole à l'observatrice de la Communauté des Caraïbes.

Mme Barnett (Communauté des Caraïbes) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de participer en cette année du millénaire à ce débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Les États Membres de l'Organisation ont déjà marqué l'année par quelques activités importantes, dont la principale a été le Sommet du millénaire en septembre dernier. Cette année également, l'ONU et ses institutions spécialisées ont rencontré en mars, dans le Commonwealth des Bahamas, le secrétariat de la CARICOM et les institutions associées de la Communauté des Caraïbes. Dans ce cadre, nous nous sommes concentrés sur des questions intéressant l'ensemble de la région des Caraïbes, évalué l'état de notre coopération et échangé des idées sur d'autres domaines de coopération possible, pleinement conscients de ce que la viabilité de notre région des Caraïbes est intégralement liée à l'évolution du monde et du continent, les Caraïbes faisant partie intégrante de cette évolution.

L'évolution du monde et du continent a apporté de nouveaux défis et de nouvelles possibilités au processus dynamique de développement humain, social et économique de la région. Dans ses plans d'avenir, la Communauté des Caraïbes a mis le citoyen au centre de ses préoccupations. La Communauté a également décidé de renforcer ses institutions en les dotant des moyens leur permettant de fonctionner efficacement

dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. La bonne gouvernance et la démocratie resteront les marques distinctives de notre développement politique, social et économique. Ce sont quelques-uns des éléments de notre vision pour notre région alors que notre Communauté cherche à jouer un rôle à part entière au niveau de l'hémisphère et de la communauté.

Nous invitons la communauté internationale à faire également sienne cette vision qui donne la priorité au potentiel humain, à nos peuples – tous nos peuples, conformément au thème vedette du Sommet du millénaire : les peuples du monde. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » a lié inextricablement l'Organisation des Nations Unies au bien-être des peuples du monde. Nous considérons qu'il s'agit là d'une conception essentielle unissant tous les membre de cette communauté mondiale.

Depuis quelque temps, les nations des Caraïbes demandent que l'accent soit davantage mis sur l'Agenda pour le développement, qui adopte la notion de croissance dans l'équité. Nous sommes heureux de signaler que le système des Nations Unies a mené une campagne fructueuse qui a élargi la base comparative de mesure du développement, fait entrer dans la conscience de la communauté mondiale la notion de biens publics internationaux et insisté sur un effort plus concerté de lutte contre la pauvreté et d'intégration d'une perspective sexospécifique. Parallèlement, nous reconnaissons l'importance du règlement des conflits et du maintien de la paix en période d'hostilités. Nous insistons, toutefois, sur le fait que la prévention des hostilités est, à long terme, la méthode la plus efficace de maintien de la paix.

La pauvreté est la pire forme de violence contre l'humanité. La pauvreté et le sous-développement constituent des terrains fertiles pour les hostilités au sein des familles, des pays et entre pays voisins. Le développement, qui permet de supprimer ou de réduire la pauvreté et les privations, est l'arme de maintien de la paix la plus efficace qui soit. La pauvreté ne peut être éliminée que par le renforcement du pouvoir d'action des pauvres par des activités de préparation à la vie active et par des investissements sociaux et économiques. Les mesures d'assistance et d'allègement de la dette, bien que nécessaires et même cruciales, ne suffisent pas en elles-mêmes à améliorer la vie de tous les pauvres de ce monde.

Dans ce cadre, nous appuyons vigoureusement l'initiative de l'ONU d'organiser au début de 2001 la réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement. Nous exhortons la communauté internationale, et en particulier, les pays qui sont les plus développés et les plus prospères, à traiter cette initiative avec tout le sérieux qu'elle mérite. Cela ne doit pas être juste une manifestation, une occasion d'exprimer des regrets et d'exacerber les frustrations, mais cela doit être une réunion où les excellentes idées et les sages paroles exprimées au cours du Sommet du millénaire se traduiront en activités concrètes et utiles pour faire face aux véritables problèmes du monde.

Dans les discussions que nous avons eues avec l'ONU et ses institutions spécialisées au début de l'année, les représentants des Caraïbes ont souligné les efforts déployés pour approfondir la coopération au sein de notre Communauté, avec la création, notamment, de l'économie et du marché unique de la CARICOM et le positionnement de la CARICOM dans l'environnement économique mondial afin de participer plus efficacement aux négociations et à la formulation des politiques économiques internationales et panaméricaines. Nous pensons en particulier aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce dans les domaines de l'agriculture et des services, aux négociations sur les télécommunications internationales, au suivi de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'accent placé sur les facteurs sociaux et environnementaux pour le développement durable. Nous comptons sur le ferme soutien de l'ONU et de ses institutions spécialisées dans la poursuite de ces objectifs et de ces initiatives. Nous nous tournons également vers l'ONU et ses institutions spécialisées ainsi que la communauté internationale pour qu'elles soutiennent les efforts de la région pour régler le problème du gouffre numérique.

Nous comptons sur l'ONU et ses institutions spécialisées, pleinement conscients de ce que nous pouvons réaliser grâce à notre collaboration. Tout récemment, avec la collaboration et l'aide de l'Organisation panaméricaine de la santé, de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, nous avons mis sur pied un plan d'action global sur le VIH/sida dans les Caraïbes, qui recueille le soutien financier et technique d'un large éventail d'organisations internationales. Le Fonds des

Nations Unies pour la population s'est engagé à travailler avec nous pour la conduite de la série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2000 dans les Caraïbes. Le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui siège à la Trinité-et-Tobago, dans les Caraïbes, et a été mis en place pour répondre aux besoins des Caraïbes, apporte un appui précieux à la région dans le domaine des activités économiques et sociales. Son travail doit être reconnu et soutenu davantage.

Les petits États des Caraïbes sont très vulnérables aux événements internationaux et aux phénomènes naturels. Cela a été clairement démontré dans le rapport du Groupe de travail conjoint du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale sur les petits États, intitulé « Petits États : relever les défis de la mondialisation », achevé au début de l'année. Le cyclone Keith nous en a très récemment – le mois dernier – fourni un de ces rappels annuels dont nous avons l'habitude. En ma qualité de Vice-Secrétaire générale de la Communauté et de citoyenne du Belize, je saisis cette occasion pour remercier les pays et les organismes qui ont apporté leur contribution aux secours dépechés au Belize suite au passage du cyclone Keith. Le rapport du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale montre que loin d'être peu fréquents ou aléatoires, ces phénomènes constituent au contraire une menace constante pour les petits États, qui exigent de la part de la communauté internationale des efforts systématiques et soutenus pour réduire la vulnérabilité de ces États. Nous exhortons la communauté internationale, y compris les institutions multilatérales, à adopter et mettre en oeuvre les conclusions et les recommandations du rapport. Rappelons que beaucoup des mesures nécessaires nous ont été signalées dans le cadre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

À propos de réduction de la vulnérabilité, la Communauté des Caraïbes souhaite remercier la communauté internationale pour la résolution sur la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable, que l'Assemblée générale de l'ONU a adoptée à sa cinquante-quatrième session, en décembre 1999. Si la résolution n'incarne pas tout le concept de mer des Caraïbes comme zone spéciale dans la perspective du développement durable, elle contri-

bue notablement à préserver ce patrimoine vital pour les générations futures de citoyens des Caraïbes. Dans les Caraïbes, nous nous organisons pour mettre en oeuvre la résolution. Nous sommes néanmoins parfaitement conscients que le succès dépend de la coopération internationale.

Nous espérons qu'en examinant le rapport du Secrétaire général relatif à la résolution, l'Assemblée générale, à sa présente session, non seulement encouragera le développement futur d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes, qui, dans le contexte des Caraïbes, doit prendre en compte le lien qui existe entre les activités sur terre et en mer mais ce faisant, examinera de façon positive le concept plus large de la reconnaissance de la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans la perspective du développement durable. Car, comprenons-le, la mer des Caraïbes est la plus importante ressource naturelle que se partagent tous les États de la région des Caraïbes à des fins économiques et sociales très variées. Si elle est défendue, gérée et reconnue de manière appropriée par la communauté internationale comme faisant partie intégrante des efforts de développement régionaux, elle sera préservée de sorte que les générations futures des Caraïbes et du monde pourront l'utiliser et y opérer de manière continue.

La Communauté des Caraïbes, en tant que communauté de petits États, a besoin d'une Organisation des Nations Unies forte et d'un système international attentif. Les normes démocratiques qui sont généralement partagées et encouragées à l'intérieur des pays doivent également caractériser les relations entre les pays et au sein des institutions. Les messages qui ont été délivrés ces dernières années dans ces salles, dans les différentes instances internationales et dans les rues – de Seattle à Prague en passant par Washington – ont tous été entendus et enregistrés. Au moment où la communauté internationale examine la réforme de cette Organisation mondiale, faisons du message démocratique notre principe directeur. En tant que petits États des Caraïbes, partisans d'approches multilatérales pour résoudre les problèmes, nous ne pourrions demander moins. Si cela devait échouer, nos espoirs et nos aspirations à diriger et à apporter notre contribution importante à la paix mondiale et au développement ne pourraient porter leurs fruits.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que, depuis sa présentation, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Japon, Mexique, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.24/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.24/Rev.1?

Le projet de résolution A/55/L.24/Rev.1 est adopté (résolution 55/17).

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 23 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 36 de l'ordre du jour

Bethléem 2000

Projet de résolution (A/55/L.3)

Le Président par intérim : Je donne la parole au représentant du Sénégal qui va présenter le projet de résolution A/55/L.3.

M. Ka (Sénégal) : Je suis certain que j'exprime l'opinion des membres de cette auguste Assemblée, quand je dis que la discussion sur ce point inscrite à notre ordre du jour aurait dû avoir lieu sous des circonstances plus détendues. Néanmoins, nous savons tous que, depuis Noël 1999 et jusqu'aux événements regrettables survenus récemment, des milliers de personnes sont accourues du monde entier et ont convergé vers la cité palestinienne de Bethléem pour célébrer, dans la joie et dans la paix, le 2000^e anniversaire de la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ et saluer, ainsi, l'aube du troisième millénaire. Attirées par le caractère à la fois sacré et historique de la cité, elles ont été particulièrement sensibles au message éternel qui a émané de cette cité, un message de tolérance, de concorde, de réconciliation et de paix. Comme les membres s'en souviennent, l'Autorité palestinienne a lancé depuis 1997, le projet Bethléem 2000, qui devait permettre la restauration des nombreux sites religieux et historiques de la ville, la reconstruction de l'infrastructure de la cité pour abriter les célébrations du millénaire. La région ayant connu des années de conflit, la rénovation de la ville fut une tâche extrêmement ardue car, dès le départ, la bonne exécution du projet dans les délais, exigeait une assistance interna-

tionale considérable, diverse et bien coordonnée. Pour aider le peuple palestinien à mener à bien cette entreprise, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est employé à promouvoir le projet et à sensibiliser l'opinion internationale autour des objectifs de ce projet.

À la demande du Comité et compte tenu de l'importance universelle du projet, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, un point intitulé « Bethléem 2000 », et elle a adopté, sans les mettre aux voix, les résolutions 53/27 et 54/22. Dans ces résolutions, l'Assemblée a notamment manifesté son appui au projet Bethléem 2000 et demandé à l'ensemble de la communauté internationale de renforcer son appui et son engagement, afin d'assurer le succès du projet.

En réponse à ces appels de l'Assemblée générale, le Comité a systématiquement assigné une place spéciale au projet Bethléem 2000 dans ses diverses activités et dans son programme de travail. Tout récemment, le Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient, tenu au Caire les 20 et 21 juin 2000, sous les auspices du Comité, a souligné qu'il importe de toujours sensibiliser l'opinion à ce projet et d'obtenir les concours requis à son appui. Le Bureau du Comité s'est également entretenu régulièrement de cette importante question avec des représentants d'organisations intergouvernementales telles que l'Union européenne, l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales.

Lorsque cette question a été abordée au cours des réunions intergouvernementales, auxquelles j'ai participé durant l'année en ma qualité de Président du Comité, notamment celles qui se sont déroulées sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés, je me suis attelé à systématiquement promouvoir les objectifs du projet Bethléem 2000 et à rappeler les activités menées par le Comité.

La Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU a continué à diffuser des renseignements sur le projet sur Internet, dans le cadre du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL). De même, conformément à la résolution 54/41 de l'Assemblée générale, le Départe-

ment de l'information du Secrétariat a ouvert un site Web spécial intitulé « Bethléem 2000 ».

Il m'est particulièrement agréable de rappeler ici un événement d'une importance considérable qui s'est produit en mars dernier. Il s'agit du voyage historique de S. S. le pape Jean-Paul II en Terre Sainte. En se rendant sur les Lieux saints de Bethléem et d'Israël, il a prononcé un message de paix sur la place de la Nativité à Bethléem qui fut une source d'inspiration et d'élévation spirituelle pour tous. Il est spécialement encourageant de noter que le souverain pontife, dans son message, s'est réjoui de l'adoption, à l'unanimité, par la communauté internationale, des résolutions sur Bethléem 2000.

L'action de sensibilisation menée pour mieux faire connaître le projet et ses objectifs à l'échelle mondiale, a contribué à obtenir des contributions substantielles d'États Membres, d'organisations intergouvernementales et de la société civile. Je tiens à souligner ici que le Comité est particulièrement reconnaissant à tous les États Membres qui ont appuyé et continuent d'appuyer nos initiatives dans ce domaine important.

Il reste cependant beaucoup à faire au cours des années à venir, aussi bien dans la ville de Bethléem que dans les autres municipalités palestiniennes de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Nous considérons Bethléem 2000 comme un projet pilote, qui pourrait contribuer à lancer des projets de développement analogues dans de nombreuses localités palestiniennes. Car, une aide internationale considérable sera, les membres s'en doutent, nécessaire au peuple palestinien pour lui permettre de mener à bien les énormes tâches de reconstruction et de développement qui s'imposent et le concours des donateurs demeure indispensable pour améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien, qui œuvre inlassablement à l'édification d'une économie viable.

Compte tenu de l'importance d'une action internationale concertée pour mener à terme le projet, le Comité tient à réitérer son appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive son appui et son assistance au projet Bethléem 2000 et aux autres municipalités palestiniennes.

Le Comité demeure confiant, qu'une fois la situation redevenue normale, pèlerins et touristes du monde entier commenceront de nouveau à accourir à Bethléem, lieu de naissance de notre Seigneur Jésus-

Christ, pour rendre hommage aux riches traditions historiques, religieuses et culturelles du peuple palestinien, dans un climat de paix et de réconciliation entre tous les peuples, de toutes les croyances et de toutes les religions.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai maintenant l'honneur de présenter le projet de résolution A/55/L.3, intitulé « Bethléem 2000 ».

Je voudrais au préalable annoncer que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Chili, Danemark, Espagne, ex République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc, Mauritanie, Norvège, Oman, Panama, Pays-Bas, Portugal, République démocratique populaire lao, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint Marin, Suède, Roumanie, Togo, Tunisie, Ukraine, Venezuela.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale se réjouit de cette manifestation mondiale et historique organisée à Bethléem au début du troisième millénaire, manifestation qui doit être le symbole de l'aspiration à la paix commune à tous les peuples du monde. Elle manifeste son appui au projet Bethléem 2000 et salue les efforts entrepris à cet égard par l'Autorité palestinienne. L'Assemblée prend note avec gratitude de l'aide apportée de par le monde, au projet Bethléem 2000 et demande à l'ensemble de la communauté internationale, y compris au secteur privé, d'accélérer son appui et son engagement en faveur du projet, pour assurer le succès de cette manifestation grandiose. Elle prie le Secrétaire général de continuer à mobiliser les organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies pour qu'elles redoublent d'efforts afin d'assurer le financement intégral du projet Bethléem.

Le projet de résolution salue aussi la participation de S. S. le pape Jean-Paul II, de chefs d'État et de gouvernement, de hautes personnalités et dignitaires ainsi que de leaders religieux, qui ont rehaussé de leur présence les cérémonies anniversaires.

Enfin, le projet propose que l'Assemblée générale achève, à sa session en cours, l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Bethléem 2000 ».

Pour terminer, je voudrais encore saisir cette occasion pour exprimer, une fois de plus la profonde reconnaissance du Comité, aux États, aux entités du système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui, au cours de ces trois dernières années, ont répondu à l'appel et ont soutenu ce projet particulièrement digne d'intérêt. Grâce à leur générosité, le peuple palestinien a pu réaliser un de ses nombreux rêves et aspirations. Il faut espérer que la bonne volonté suscitée par ce projet aura un effet durable sur la région et qu'elle permettra à la paix de prendre racine dans les coeurs et dans les esprits, dans l'intérêt des peuples de la région.

Je voudrais enfin exprimer l'espoir que, comme l'année dernière, ce projet de résolution recevra l'appui massif et sera, encore une fois, adopté par consensus.

Le Président par intérim : Avant de donner la parole au prochain orateur, je souhaiterais informer les membres que dans une lettre datée du 21 septembre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de septembre, demande que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège au titre du débat sur le point 36 de l'ordre du jour « Bethléem 2000 ». Compte tenu de l'importance que revêt la question à l'examen, il est proposé que l'Assemblée se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à ce que l'Observateur du Saint-Siège fasse une déclaration au titre du débat sur le point 36 de l'ordre du jour, comme proposé?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : La ville palestinienne de Bethléem, le lieu de naissance de Jésus-Christ, que la paix soit sur lui, continue d'être en butte aux attaques de l'armée d'occupation israélienne. Les habitants de cette ville et des autres villes et villages palestiniens sont encore l'objet d'une nouvelle campagne répressive sanglante; une campagne folle qui a fait, en 40 jours, plus de 150 martyrs et 3 000 blessés palestiniens. Ce n'est pas l'atmosphère que nous avions souhaitée pour renouveler la célébration à l'Assemblée

générale de « Bethléem 2000 ». C'est pourquoi, nous avons demandé que l'examen de ce point du jour soit reporté, étant donné que nous ne pouvions pas célébrer alors que notre peuple subissait une oppression. Malheureusement, malgré ce report, la situation n'a pas changé.

Les Palestiniens pour leur part, et le monde dans son ensemble, ont entrepris des efforts sans relâche pour concrétiser cette belle idée et couronner de succès notre passage du deuxième au troisième millénaire de la naissance du Christ, dans la ville du Christ. À cet égard, il convient de reconnaître que l'ONU a entrepris des efforts considérables. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a fait inscrire ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, de même qu'il a élaboré des programmes de travail importants. Les efforts qui ont été consentis par le Comité et par son Président, l'Ambassadeur Ibra De-guène Ka, méritent à l'occasion d'être salués.

L'Assemblée générale a joué son rôle en adoptant par consensus deux résolutions au cours de ses deux dernières sessions. Les autres programmes et institutions de l'ONU ont également accordé une grande importance à cette question. Depuis l'adoption de la résolution par l'Assemblée générale, nous avons vécu des moments importants au cours de nos célébrations. Un nombre important de Présidents, de chefs de gouvernement et d'autres personnalités internationales ont répondu à l'invitation du Président Yasser Arafat, et ont participé aux fêtes de Noël à Bethléem et nous les remercions tous de cette participation. Nous apprécions de même la commémoration de la naissance du Christ selon le calendrier oriental à l'occasion de laquelle pour la première fois, tous les chefs de l'Église orthodoxe se sont réunis. À la suite de ces commémorations, S. S. le pape Jean-Paul II s'est rendu dans la terre sacrée de Palestine, et en particulier dans la ville de Bethléem et célébré une messe sur la place de la Crèche en face de la Basilique de la Nativité.

Nous envisageons de poursuivre ces célébrations jusqu'aux Pâques de 2001. Le peuple palestinien a contribué, avec bonheur et enthousiasme, à cet événement mondial et en étant particulièrement conscient du fait qu'en plaçant le lieu de la naissance du Christ sur notre terre, Dieu a béni le peuple palestinien. Nous avons aussi eu le sentiment, particulièrement au cours de ces célébrations, que tous ces événements étaient un nouveau signe qui annonçait la fin des souffrances de ce peuple et son entrée dans le concert des nations avec

son État indépendant, ayant Al Qods Al Charif pour capitale.

Bien que nous ne puissions pas maintenant célébrer ces journées, nous estimons néanmoins qu'il est très important que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution dont elle est saisie pour la dernière fois et nous souhaiterions également qu'il soit adopté par consensus. Malgré la douleur que nous ressentons, nous n'avons pas encore perdu l'espoir que nous pourrions reprendre ces célébrations et peut-être les mener à leur point culminant. En outre, nous sommes sûrs que nous pourrions nous joindre véritablement à la communauté internationale, et que l'État de Palestine, qui comprend Bethléem, sera très bientôt membre de notre organisation internationale.

Pour finir, prions ensemble avec tous les fidèles du monde pour que la suspension actuelle de ces célébrations ne se prolonge pas et que la paix soit rétablie sur la terre de la paix.

M. Dausá Céspedes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le hasard a fait que nous débattions d'un point de l'ordre du jour aussi noble et aussi important, permettant de parvenir à une solution juste et pacifique du conflit du Moyen-Orient, au moment même où le processus de paix dans la région relève plus du rêve que de la réalité, par suite de l'agression brutale qu'Israël a lancée contre le peuple palestinien.

Depuis qu'il a été lancé par l'Autorité palestinienne en 1997, le projet Bethléem 2000 s'est transformé en un processus de réflexion profonde et de quête d'espoir et de paix par tous les peuples du monde, notamment par le peuple palestinien. Cette célébration qui marque la naissance de Jésus-Christ il y a 2000 ans dans la ville de Bethléem, nous a permis de rendre hommage à l'histoire, à la beauté et au caractère sacré d'une ville où le passé, le présent et l'avenir se fondent dans l'espoir de créer un monde sans haine, un monde de solidarité et de coopération. De nombreux chefs d'État et de gouvernement, ainsi que de nombreuses personnalités, y compris le pape Jean-Paul II, se sont rendus à Bethléem, contribuant ainsi à rehausser la beauté et l'importance de ces célébrations.

Malgré cela, l'escalade de la violence déchaînée par les forces israéliennes contre les civils palestiniens n'a malheureusement pas épargné Bethléem, qui a aussi souffert des conséquences de cette nouvelle agression avec son cortège de civils blessés ou tués. Bethléem, qui est indubitablement l'une des villes les plus

riches du monde par son héritage historique, culturel et religieux a, avec d'autres villes palestiniennes, vu son infrastructure gravement endommagée par une occupation prolongée. Or, l'un des objectifs initiaux du projet Bethléem 2000 était de restaurer de nombreux sites religieux et historiques. Cet objectif se réalisait avec l'appui d'un certain nombre d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales, et, avant tout, grâce aux efforts soutenus déployés par l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien.

Le caractère même du projet Bethléem 2000 et les résultats si importants auxquels nous sommes parvenus à l'heure actuelle justifient la fierté et la satisfaction que ressent ma délégation, tout en renforçant notre conviction que la communauté internationale doit continuer à fournir tout l'appui possible à ce projet. À cet égard, nous nous félicitons de l'appui que les institutions et les programmes des Nations Unies ont accordé à ce projet afin d'assurer son succès.

Le processus de paix au Moyen-Orient traverse une de ses phases les plus complexes. Encore une fois, le monde entier a été témoin de la façon dont les forces israéliennes s'opposent à un règlement pacifique, juste et durable du conflit au Moyen-Orient en s'efforçant de faire en sorte que la violence et l'agression l'emportent sur la paix et la négociation. Il nous incombe à tous d'empêcher les ennemis de la paix de triompher.

Ces semaines d'escalade dans l'agression, caractérisée par une utilisation excessive de la force militaire se sont soldées par la mort de plus de 150 Palestiniens, y compris plus de 30 enfants. Cuba condamne fermement l'agression et les actes de violence qu'Israël a perpétrés contre le peuple palestinien, et demande à la communauté internationale de se prononcer vigoureusement contre ces crimes. Nous réaffirmons notre complète solidarité avec la cause du peuple palestinien dans sa juste lutte pour la création d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-est comme capitale, et pour la restitution de tous les territoires arabes occupés.

C'est un véritable honneur pour ma délégation de se porter une nouvelle fois coauteur du projet de résolution Bethléem 2000, comme nous l'avons fait depuis 1998. L'état actuel du processus de paix au Moyen-Orient loin d'amenuiser l'importance de ce projet, le transforme en une expression de la volonté de la communauté internationale de progresser dans sa noble cause de recherche de la paix et de l'entente, et de son

intérêt à s'y atteler. Nous ne devons pas permettre que 2000 ans d'histoire, de tradition, de religion et de culture soient ternis par la haine et l'agression de ceux qui s'opposent à un règlement pacifique, juste et durable du conflit du Moyen-Orient. Il nous incombe de faire en sorte que la paix l'emporte. Cuba sera toujours prête à coopérer dans cette entreprise.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en arabe*) : Au mois de février dernier, s'est tenue à Rome une conférence extrêmement importante sur le thème « Bethléem 2000 » à laquelle ont participé d'éminentes personnalités catholiques, orthodoxes, et protestantes, y compris des représentants des églises copte et éthiopienne, ainsi que d'importantes personnalité musulmanes. La commémoration de la naissance de Jésus-Christ l'année dernière sur la terre sacrée de Palestine continuera jusqu'à Pâques 2001. L'objectif principal du projet de résolution Bethléem 2000 a été réalisé dans tous ses aspects, notamment d'appuyer la paix, la tolérance, la coexistence et l'acceptation des fidèles d'autres religions, en particulier ceux de la religion d'Abraham. Ceci exige le respect de Jésus-Christ et l'adhésion à son enseignement.

D'éminents dirigeants religieux venus du monde entier ont participé à ces célébrations, y compris S. S. le pape Jean-Paul II, des représentants des églises orthodoxes et protestantes et un grand nombre d'autres personnalités religieuses du monde. À cet égard, je me dois d'appeler l'attention sur les contributions apportées par diverses organisations internationales, notamment l'aide fournie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), par divers États ainsi que par des organisations religieuses. Je remercie tout particulièrement la Jordanie et la Palestine de leur aide inestimable et de leurs bons offices, et d'avoir fait en sorte que la célébration se déroule dans un climat de paix et de sécurité. Je me dois également de remercier l'Organisation de la Conférence islamique de son aide.

Les musulmans croient que Jésus-Christ était un messager de Dieu car le saint Coran parle de lui comme d'un messager de Dieu qui a fait connaître une religion révélée. Il mentionne également que la Vierge Marie était une fidèle servante de Dieu. C'est la raison pour laquelle une multitude de musulmans venus du monde entier ont participé à ces célébrations. Les Lieux saints de Palestine sont visités par ceux qui ont le bonheur d'avoir une foi véritable et un respect sincère pour Dieu, par ceux qui connaissent la paix et font le bien.

Ces sincères visites religieuses ont contribué à consolider la paix et la coexistence et à apporter la bonté et des bénédictions dans ces lieux et ceux qui les entourent.

Ceux qui entretiennent le mal, préconisent les effusions de sang et ont recours à la violence ne recherchent que la provocation. Leurs visites dans ces lieux saints ne servent qu'à perpétuer l'oppression et à encourager les partisans des guerres continues, des conflits et des hostilités. Il s'agit des oppresseurs, qui consacrent toutes leurs pensées et toutes leurs actions au racisme. La paix n'a pas sa place dans leurs programmes et leurs objectifs. Nous espérons donc que les lieux saints de toutes les religions seront protégés contre les maux de l'histoire contemporaine, et que l'histoire servira de témoin contre ceux qui entretiennent des intentions malveillantes et dont les mains sont souillées du sang des innocents.

Nous devons continuer d'oeuvrer pour atteindre les nobles objectifs de ceux qui souhaitent célébrer Bethléem 2000 afin d'offrir une occasion d'appuyer la paix, la coexistence et l'amitié. Nous espérons que le projet de résolution A/55/L.3, intitulé « Bethléem 2000 », sera adopté par consensus et sans être mis aux voix.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés, Chypre et Malte, souscrivent à cette déclaration.

Cette année, le débat sur le projet de résolution (A/55/L.3) présenté par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se tient dans des circonstances tragiques. Je souhaite donc avant toute chose renouveler la profonde préoccupation et l'émotion de l'Union européenne face au très lourd bilan des violences dans les territoires palestiniens comme en Israël, au sein de toutes les communautés qui vivent en Terre Sainte. Le calme doit impérativement revenir, et les négociations sur le règlement final reprendre. L'Union européenne salue les efforts de chacun pour aboutir à ce résultat, et elle souhaite marquer en particulier son appui à l'action diplomatique entreprise par le Secrétaire général de l'ONU, dans l'esprit de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité. L'Union se félicite de la tenue du sommet de

Charm al-Cheikh, des accords intervenus à cette occasion entre les deux parties et de l'accord récent conclu entre M. Arafat et M. Peres. Elle se félicite enfin de l'annonce aujourd'hui même de la Commission d'établissement des faits.

Ces résultats vont dans le sens de l'appel lancé le 13 octobre, lors du Conseil européen de Biarritz, par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union. Les dirigeants européens, face au danger réel d'embrassement général, avaient lancé un appel solennel aux dirigeants et aux peuples israéliens et palestiniens pour l'arrêt de l'escalade et la cessation immédiate de toutes les violences. Ils avaient également souligné qu'il n'y avait pas d'alternative au processus de paix.

Dans ce contexte si difficile, le triple message dont ce projet de résolution est porteur – à savoir le consensus des Nations Unies, l'unité de la région dans la célébration, sans entrave ni restriction, du troisième millénaire à Bethléem, et enfin l'aide au développement économique des territoires palestiniens – est d'autant plus précieuse. L'Union européenne est donc heureuse de pouvoir s'associer à ce message. Les membres de l'Union, pour marquer l'importance qu'ils accordent à cet événement, ont décidé cette année de se porter unanimement coauteurs de cette résolution.

L'Union européenne soutient également le projet Bethléem 2000 lancé par l'Autorité palestinienne, la municipalité de Bethléem et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue de préparer la cité de Bethléem au troisième millénaire. Le projet est destiné à restaurer des sites historiques, archéologiques et religieux d'une importance unique. Il cherche aussi à améliorer les installations touristiques pour que Bethléem devienne une destination majeure au-delà de la période de célébration du millénaire. Ces projets de développement ainsi que de nombreuses actions entreprises par des organisations non gouvernementales, contribuent à la croissance économique de toute la région de Bethléem.

L'Union européenne a fait de l'essor de la région de Bethléem une de ses priorités dans les territoires palestiniens. L'Union a participé étroitement à la préparation du projet Bethléem 2000 lors des conférences qui se sont tenues en mai 1998 à Bruxelles et en février 1999 à Rome. L'Union a de plus financé des projets particuliers comme la modernisation de l'hôpital Beit Jala et la rénovation de la place de la Nativité dans la

vieille ville. Plusieurs États Membres sont également intervenus à titre individuel : construction d'un centre pour la paix, restauration de la demeure Dar Mansour destinée à abriter une unité pilote de sauvegarde et de protection du patrimoine du district de Bethléem, et réhabilitation de la rue Salésienne. L'Union européenne entend aujourd'hui confirmer son engagement à oeuvrer à la valorisation touristique du site et à prolonger, au-delà de la date symbolique de l'année 2000, les efforts accomplis par toute la communauté internationale.

L'Union se félicite de la réussite spectaculaire du projet, qui a véritablement transformé la ville au profit de son développement touristique, grâce à la mobilisation de l'Autorité palestinienne et à l'appui de la communauté internationale. L'Union exprime le voeu que le succès de Bethléem 2000 serve, dans les territoires palestiniens comme dans la région, de modèle de coopération internationale et d'emblème d'une réalisation du tourisme au service de la paix.

L'Union européenne souhaite que le drame qui frappe les territoires palestiniens n'exerce pas d'influence négative sur le développement du site. Il est en particulier indispensable que l'accès aux sites soit libre, sans restriction pour tous ceux, touristes, croyants ou résidents qui souhaitent se rendre à Bethléem, quelle que soit leur nationalité ou leur religion. L'Union européenne appelle toutes les parties à préserver Bethléem des affrontements qui affectent les populations comme les visiteurs.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les remerciements de l'Union européenne à l'égard du Représentant permanent du Sénégal, l'Ambassadeur Ibra Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour ses efforts constants pour promouvoir le projet « Bethléem 2000 ».

Enfin, l'Union européenne souhaite ici réaffirmer son ferme attachement envers une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et dans l'esprit des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix. Reconnaisant l'importance d'une économie solide pour assurer la stabilité sociale et politique, l'Union européenne entend poursuivre son aide économique et technique considérable aux Palestiniens en vue de contribuer à un avenir plus sûr et prospère pour eux dans le nouveau millénaire.

M. Moushoutas (Chypre) (*parle en anglais*) : D'emblée, je dirai que nous nous associons pleinement à la déclaration que le représentant de la France vient de prononcer au nom de l'Union européenne.

Nous avons pour la troisième fois l'occasion de participer à un débat sur le point intitulé « Bethléem 2000 ». Comme nous l'avons déjà signalé, nous estimons que l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et la célébration de cet événement historique sont tout à fait opportunes et utiles d'un point de vue tant historique que religieux. Nous félicitons une fois de plus le Représentant permanent du Sénégal, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'avoir encouragé cette initiative et d'avoir fait inscrire ce point à l'ordre du jour de la plénière.

Bethléem, en Palestine, est très proche de Chypre d'un point de vue géographique et elle l'est encore davantage d'un point de vue spirituel. Compte tenu de notre position à la croisée des chemins de la Méditerranée, nous avons participé aux manifestations organisées pour le millénaire, ce qui, à nos yeux, fait partie de notre contribution au processus de paix.

Les célébrations solennelles de la naissance de Jésus, le marché de Noël dans la ville de la Nativité, les festivals, concerts et défilés dans les rues ont attiré des milliers de personnes venues de nombreux pays, dont un certain nombre de chefs d'État ou de gouvernement. S. S. le pape Jean-Paul II et d'autres personnalités religieuses, y compris notre propre patriarche Barthélemy, ont contribué à la spiritualité et à l'universalité de ce projet qui vise à encourager la compréhension entre les différentes cultures et religions. Nous formons le vœu fervent que la spiritualité qui régnait il y a encore quelques semaines inspire les efforts que nous déployons pour instaurer la paix et résoudre les problèmes qui se posent en cette période critique.

Nous avons salué le processus de paix et les progrès réalisés au Moyen-Orient et nous regrettons profondément les récentes effusions de sang et les pertes en vies humaines. Nous sommes heureux d'entendre que le processus de paix pourrait bientôt reprendre et nous espérons qu'il donnera des résultats positifs. À cette fin, aucun effort ne devrait être épargné pour trouver une solution juste et viable, fondée sur les résolutions de l'ONU. Chypre est directement touchée par tous les événements qui surviennent dans la région, qu'il s'agisse de la guerre ou de la paix. Nous vivons

avec la vision d'une île libre et pacifique, sans troupes d'occupation et sans barbelés, en espérant que les succès remportés dans la région auront également des retombées bénéfiques pour nous.

Nous ne pouvons permettre que les événements tragiques et la violence fassent dérailler le processus de paix. Nous souscrivons à l'appel que le Conseil de sécurité a lancé aux parties pour qu'elles mettent fin à la violence et reprennent immédiatement les négociations dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Nous déplorons l'emploi de la force et les pertes en vies humaines qui en résultent. À la lumière de ces tristes événements, il importe de veiller tout particulièrement à assurer la sécurité des milliers de touristes et de visiteurs que l'on attend à Bethléem. Il faut qu'ils puissent continuer de circuler librement et en toute sécurité et accéder sans entrave aux lieux saints de la ville, et la sécurité des fidèles de toutes les religions doit être considérée comme une priorité. Comme cela a déjà été dit, c'est précisément ce que la Terre sainte doit être : un lieu sacré d'harmonie, de paix et d'espoir.

Le projet de Bethléem 2000 est incontestablement une entreprise ambitieuse de portée mondiale qui a pour objet de restaurer les sites religieux et historiques de la ville qui ont subi les effets préjudiciables de plusieurs années de conflit. Nous réitérons donc notre appui à ces manifestations historiques et nous rendons hommage aux autorités palestiniennes, au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et à aux autres organismes de l'ONU, ainsi qu'aux pays donateurs, qui ont tout mis en oeuvre pour faire en sorte que cette entreprise de portée mondiale soit couronnée de succès.

M. Kafando (Burkina Faso) : Dans l'histoire mouvementée des hommes, il y a heureusement des événements qui viennent quelquefois rappeler que notre monde n'est pas uniquement ponctué de guerres et de conflits mais qu'il comporte également des opportunités procédant d'initiatives et d'actions fort louables.

Dans le panorama assombri du Moyen-Orient, où depuis plus d'un mois les émeutes se succèdent, Bethléem 2000 apparaît ainsi comme une manifestation hautement significative et digne du plus grand intérêt, une lueur d'espoir devant aider à dissiper les rancœurs et la haine nées de l'incompréhension entre les hommes.

Conçue comme une manifestation historique et culturelle pour inaugurer le nouveau millénaire et célébrer du même coup les 2000 ans de la naissance du Christ, cet événement, au-delà du symbole, devait promouvoir l'esprit de dialogue, de réconciliation et de fraternité entre les peuples de la même région, singulièrement entre Palestiniens et Israéliens.

Et c'est en raison, précisément, de la contribution qu'elle peut apporter, en termes de rapprochement des deux communautés, que nous saluons cette manifestation dont l'heureuse initiative, faut-il encore le rappeler, revient à l'Autorité palestinienne et dont le caractère éminemment culturel et religieux ne peut que servir la paix des cœurs, sur cette terre trois fois sainte, puisque carrefour des trois religions révélées que sont l'islam, le judaïsme et le christianisme.

Nous saluons par-dessus tout le Président Yasser Arafat qui, en cette circonstance, montre encore une fois de plus son amour de la tolérance.

Comment ne pas également saluer le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son Président, l'Ambassadeur Ibra Deguène Ka, grâce auxquels cette question, depuis 1998, est régulièrement inscrite à notre ordre du jour, permettant ainsi un échange fructueux sur la meilleure manière de mener jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à Pâques 2001, cette généreuse entreprise.

Depuis 1998, date où fut officialisée cette initiative, le Comité pour l'exercice inaliénable des droits du peuple palestinien a fait oeuvre utile. Il a notamment à son actif, d'avoir développé un programme ambitieux d'activités qui ont reçu déjà la caution internationale. Ainsi, en est-il de la Conférence internationale, tenue les 18 et 19 février 1999 à Rome, en association avec le Gouvernement italien et le Saint-Siège, qui a vu la participation d'éminentes personnalités tant du monde politique que religieux. Ainsi, en est-il également de l'exposition culturelle à laquelle nous avons assisté, il y a deux ans, et qui avait pour cadre le Siègre même de l'Organisation des Nations Unies.

Mais cette entreprise n'aurait guère été viable, si elle n'avait été soutenue également, en particulier sur le plan financier et logistique, par des pays et organismes de bonne volonté, tels l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, sans oublier certaines organisations non gouvernementales, etc.

Nous sommes sûrs de traduire fidèlement le sentiment de ses promoteurs, en disant que tous les concours sont attendus de tous pour assurer le succès de Bethléem 2000 dont le programme, rappelons-le, s'étale jusqu'au printemps 2001.

Pour nous, le caractère exceptionnel de Bethléem 2000 réside avant tout dans sa vision transcendante. Il représente, en effet, une symbiose du mysticisme et du réalisme, de la croyance et de la rationalité, toutes vertus qui peuvent favoriser la paix des cœurs, la paix des braves si impérieuses, comme jamais, au Moyen-Orient.

Pour terminer, il me plaît de rappeler ici ces propos du cardinal Roger Etchegaray, Président du Comité du Grand Jubilé 2000, décrété par le pape Jean-Paul II pour commémorer le troisième millénaire de la naissance du Christ. Il disait donc, lors du Forum international Bethléem 2000, en 1999:

« Le message de Bethléem est un message universel... Tous les descendants d'Abraham, père des croyants – juifs, chrétiens et musulmans – qui constituent de façon compacte la population de ce Proche-Orient, se doivent de donner, face à un monde désenchanté et désarticulé [et j'ajouterais, face aux événements tragiques au Moyen-Orient], le témoignage d'une vraie fraternité. »

Et c'est à Bethléem également, que les anges chargés d'annoncer la naissance du Christ, ont proclamé « paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ».

Puisse Bethléem 2000 répercuter ce saint et vibrant message pour que Palestiniens et Israéliens se donnent définitivement la main. Pour toutes ces raisons, le Burkina Faso appuie pleinement le projet de résolution sur Bethléem 2000.

M. Al-Sulaiti (Qatar) (*parle en arabe*) : Au titre du point 36 de l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le prédécesseur du Président de l'Assemblée générale d'avoir recommandé l'examen de ce projet de résolution. Je voudrais également exprimer toute ma gratitude au Président de l'Assemblée générale pour avoir convoqué cette séance sur Bethléem 2000, qui revêt une grande importance pour le peuple palestinien et pour les peuples de la région ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale. Il s'agit

en effet d'un événement qui a des dimensions historiques, religieuses et culturelles très importantes.

Pour marquer le début du troisième millénaire à Bethléem, la ville de la paix, le Président palestinien Yasser Arafat et d'autres participants aux festivités, ont lâché des colombes blanches comme symbole des espoirs de paix du monde entier. À ce moment-là, nous avons nourri l'espoir, comme d'autres gens de bonne volonté, que l'époque des guerres et des hostilités était révolue à jamais et que l'ère de la paix était arrivée – cette paix à laquelle nous exhorté l'Islam qui reconnaît toutes les religions célestes et qui vénère tous les messagers et les prophètes ainsi que tous les livres religieux. Les événements auxquels nous assistons menacent malheureusement le projet Bethléem 2000 ainsi que la sécurité et la paix dans la région tout entière.

L'État du Qatar aurait voulu voir le débat sur ce point se dérouler dans un climat de paix véritable conformément aux principes sur lesquels se fonde le processus de paix, à savoir ceux de la légalité internationale et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que le principe « terre contre paix ». Mais l'escalade de violence dans la région, notamment les actes d'agression perpétrés par les forces israéliennes contre des civils palestiniens, va à l'encontre de toutes les résolutions de l'ONU, en particulier de la quatrième Convention de Genève et pourrait provoquer une réaction de violence de la part du peuple palestinien.

Pour être mis en œuvre, le processus de paix doit être poursuivi de manière attentive et précise et les divers parrains, ainsi que les autres parties intéressées, notamment le Gouvernement israélien, doivent faire un effort sérieux pour faire en sorte que ses objectifs soient atteints.

La Déclaration du millénaire des Nations Unies, que le Gouvernement de mon pays a appuyée sans réserve, a réaffirmé de nombreuses valeurs, notamment la responsabilité partagée. Les nations du monde doivent partager la responsabilité du développement économique et social et combattre tous les dangers qui pourraient compromettre la paix et la sécurité internationales. Nous devons adopter, à cet effet, une démarche multidisciplinaire, et l'ONU, qui est l'organisation la plus universelle et la plus influente doit jouer un rôle crucial à cet égard.

En conséquence, tous les États Membres de l'ONU doivent assumer leur pleine responsabilité en contribuant à l'envoi d'une force de protection interna-

tionale, pour sauver le peu qu'il reste de l'espoir de paix au Moyen-Orient. L'ONU doit également exercer des pressions sur Israël pour qu'il accepte une commission d'enquête sur place, conformément à la résolution que la Commission des droits de l'homme a adoptée à sa session extraordinaire à Genève le 19 octobre 2000. Convaincu qu'il est de la nécessité d'instaurer la paix dans la région, le Qatar s'est déclaré disposé à prendre en charge les frais correspondant à l'accomplissement de la tâche de cette commission.

Notre gouvernement est heureux de soutenir le projet Bethléem 2000 que nous considérons comme un présage de paix pour le troisième millénaire et comme un instrument pour assurer la protection des lieux saints de toutes les religions dans la région. Ma délégation lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils s'assurent que l'aide matérielle et politique nécessaire soit fournie pour assurer le succès du projet Bethléem 2000 afin qu'il soit un phare montrant la voie à ceux qui veulent s'écarter de la lutte et du conflit et qui souhaitent voir s'instaurer une paix durable.

M. Hønningstad (Norvège) (*parle en anglais*) : L'année 2000 ne s'est pas déroulée au Moyen-Orient comme nous l'avions tous espéré. La violence et la destruction massive partout dans la région, y compris à Bethléem, auxquelles nous avons assisté ces dernières semaines, ont choqué le monde entier.

J'aimerais exprimer mes sincères condoléances et ma sympathie aux victimes des dernières violences et à leurs familles. En Norvège, nous sommes tous consternés par le grand nombre de victimes.

Les grands efforts consentis par les Palestiniens sur le projet Bethléem 2000 ont produit beaucoup de résultats positifs. La participation internationale a été très impressionnante. Dès le début, l'objectif commun du projet a été d'offrir un meilleur avenir à Bethléem et à tout le territoire palestinien, dans le contexte de l'édification de la nation et de la consolidation de la paix pour le troisième millénaire. La Norvège regrette profondément que la population de Bethléem et des zones environnantes n'ait pu bénéficier de ces résultats aussi longtemps que nous l'avions espéré.

Le Gouvernement norvégien est très préoccupé par les derniers événements au Moyen-Orient. Nous pensons c'est le manque de progrès dans le processus de paix qui est à l'origine des émeutes violentes. Les Palestiniens avaient un processus de paix, mais ils n'avaient pas l'impression que l'on construisait réelle-

ment la paix. La meilleure façon de mettre fin à la violence, avant qu'elle ne se propage encore plus, est d'avancer aussi rapidement que possible vers un accord final. Ceci exigera néanmoins la volonté d'accepter un compromis.

La Norvège a été très heureuse de participer aux préparatifs des célébrations de Bethléem 2000, ainsi qu'aux festivités elles-mêmes. Depuis que nous avons annoncé notre participation au projet Bethléem 2000 à la Conférence de Bruxelles en mai 1998, nous avons suivi les préparatifs avec un grand intérêt et nous sommes fiers d'avoir pu soutenir la restauration de la ville. La Norvège s'est félicitée de l'appel lancé pour une aide internationale substantielle et pour une forte participation à ce projet, et elle a vu dans Bethléem 2000 une occasion importante de renforcer l'attachement des nations donatrices à la réconciliation et à la paix au Moyen-Orient.

C'est en conséquence avec un très grand enthousiasme que la Norvège a accepté l'invitation de l'Autorité palestinienne d'organiser une semaine culturelle à Bethléem. La semaine culturelle norvégienne – Norvège pour Bethléem 2000 – qui a eu lieu en septembre, était le fruit d'une coopération étroite et positive avec le Ministère pour Bethléem 2000.

Nous espérons toujours très vivement que les réalisations les plus importantes du projet Bethléem 2000 survivront à la crise actuelle et nous aideront à atteindre notre objectif commun d'offrir un meilleur avenir à Bethléem et à tout le Territoire palestinien pour le troisième millénaire.

M. Bebars (Égypte) (*parle en arabe*) : Il n'est venu à l'esprit d'aucun participant aux célébrations mondiales qui ont eu lieu dans la ville de Bethléem pour marquer le début du troisième millénaire depuis la naissance de Jésus-Christ, que cette ville et certains des villages voisins seraient la scène d'une telle vague d'agressions et de massacres militaires par Israël comme celle qui fait rage depuis plus de cinq semaines. À l'époque des célébrations et jusqu'au milieu de cette année, le climat était positif. La communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies et les États donateurs, avait contribué dans une large mesure au succès de ces festivités. L'Autorité palestinienne a joué son rôle pour faciliter la célébration mondiale de cet événement religieux historique. Les célébrations auraient dû se poursuivre jusqu'à Pâques de l'an prochain. Il semble néanmoins qu'Israël avait

décidé de faire subir au peuple palestinien une campagne d'oppression militaire, comme s'il s'agissait de lui rappeler son occupation continue et étouffante.

L'Égypte espère que le peuple de Palestine pourra bientôt célébrer dans la Bethléem palestinienne, avec les autres peuples du monde épris de paix, l'instauration d'un État palestinien indépendant sur son territoire.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Cette année Israël a accueilli – et continue d'accueillir – des milliers de pèlerins chrétiens du monde entier, qui viennent célébrer le deuxième millénaire anniversaire de la naissance de Jésus en terre de Judée, comme on l'appelait jadis. Cet événement est un moment de fierté dans l'histoire du christianisme, unissant des personnes du monde entier sur cette même terre où a éclos leur héritage.

En tant que nation recevant ces milliers de pèlerins sur ses sites historiques, Israël est fier de participer à cette manifestation mémorable. C'est pourquoi notre gouvernement, par le biais de l'Autorité pour l'an 2000, a beaucoup travaillé à améliorer les équipements, les Lieux saints, les hôtels et les routes en préparation des festivités. De plus, Israël a investi près d'un milliard de dollars afin que cet événement soit aussi satisfaisant que possible pour les pèlerins chrétiens.

Les événements de Bethléem 2000 font partie intégrante de cet objectif. La ville de Bethléem se trouve au sud de Jérusalem. C'est pourquoi le programme israélien pour l'année 2000 se consacre abondamment à l'amélioration des conditions de logement à Jérusalem et à l'amélioration des communications et des transports entre les deux villes. Dans ce contexte, Israël et la Palestine ont mis en oeuvre un plan commun pour améliorer et agrandir la principale artère menant de Bethléem à Jérusalem. Cette artère est connue sous le nom de Route 300. Des améliorations similaires ont également été apportées au point de passage entre Jérusalem et la zone administrée par l'Autorité palestinienne à Bethléem. Ces mesures ont facilité l'accès tant pour les touristes que pour les Palestiniens, tout en continuant de garantir la sécurité pour tous.

Ces efforts visant à améliorer le séjour des pèlerins s'inscrit dans le prolongement d'une fière tradition d'Israël en faveur de la promotion de la liberté religieuse. Depuis la création de l'État d'Israël, nous avons permis à tous les groupes de profiter des Lieux saints, faisant de ces endroits les lieux les plus libres et les

plus accessibles depuis 2000 ans. Ainsi, la communauté chrétienne jouit de droits illimités pour les activités religieuses, l'utilisation et le contrôle des Lieux saints de Jérusalem, de Nazareth et d'autres sites à travers tout le pays. Cette tradition a contribué à faire de la célébration de la naissance de Jésus, une expérience plus intéressante pour tous ceux qui y ont participé.

Tout cela a été souligné par la récente visite du pape Jean-Paul II en Israël. La première visite historique d'un pape en exercice à Jérusalem a marqué une spectaculaire évolution dans les relations entre chrétiens et juifs, et montre un exemple important de la façon dont la coexistence peut s'épanouir dans une terre qui est sacrée pour les trois grandes religions monothéistes. Cette visite a attiré encore plus d'attention sur les importants préparatifs entrepris par le Gouvernement d'Israël pour la visite du souverain pontife, ainsi que sur la liberté de prière sans précédent et sur l'accès illimité dont bénéficient actuellement tous les groupes religieux en Israël. De la même façon, les milliers de pèlerins chrétiens qui accompagnaient le pape dans sa visite à travers tout le pays ont grandement bénéficié des intenses efforts que le Gouvernement israélien a déployés à leur intention.

Vu ce qui précède et certaines déclarations durant ce débat, je saisis cette occasion pour rappeler aux membres de l'Assemblée générale le but original de la discussion sur le sujet de Bethléem 2000, tel qu'il est décrit dans le document A/53/141.

Bethléem 2000 a été initialement décrit comme une occasion de commémorer le 2000^{ème} anniversaire de la naissance de Jésus-Christ, de renforcer les services sociaux de base et d'exprimer une vision mondiale d'espoir et de paix pour tous les peuples. Le document affirme, dans sa conclusion, qu'il est toutefois

« indispensable que le système des Nations Unies donne des preuves concrètes de l'intérêt qu'il porte à cette commémoration, en aidant les peuples du monde à prendre conscience de son importance, et à faire en sorte qu'elle contribue à redonner espoir et à favoriser la paix, la coexistence et la prospérité pour l'humanité tout entière. » (A/53/141, p. 3)

Pour terminer, je voudrais m'associer à mon collègue palestinien qui, dans ses remarques finales, a évoqué le besoin de rétablir la paix sur la terre de la paix. Je suis convaincu qu'en dépit de la crise actuelle en Terre sainte, l'esprit de coopération entre les peu-

ples et les religions, reflété dans nos plans communs pour l'an 2000, prévaudra en fin de compte. Nous espérons que nous pourrions nous associer en ce moment opportun de l'histoire pour réaliser les nobles objectifs de la célébration de Bethléem 2000 et de l'ensemble des festivités du millénaire.

Faisons tout notre possible, même dans ces délibérations, pour protéger le caractère édifiant de Bethléem 2000 et ne laissons pas ce moment être terni par des accusations politiques et des propos malveillants et accusateurs. Ces événements constituent une chance de réunir les parties dans un esprit de paix et de réconciliation. Il y a là une occasion qui se présente une fois tous les 1000 ans. C'est pourquoi Israël, en dépit de ses réserves, s'est associé au consensus sur ce projet de résolution.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 48/265 de l'Assemblée générale en date du 24 août 1994, je donne à présent la parole à l'Observateur de l'Ordre militaire souverain de Malte.

M. Linati-Bosch (Ordre militaire souverain de Malte) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de m'adresser à l'Assemblée générale au nom de l'Ordre souverain de Malte sur un sujet de droit international lié à l'évolution historique de la Terre sainte. Pour ne pas m'attarder sur le passé, je dirai simplement que les activités de l'Ordre aujourd'hui sont consacrées par sa présence à Tantour depuis la fin du XIX^e siècle, en vertu d'un accord bilatéral entre l'Ordre et l'Empire ottoman, et particulièrement par son travail avec l'hôpital de la Sainte-Famille à Bethléem, où les racines de tant de cultures sont entremêlées. Notre hôpital de Bethléem est une maternité, institution desservant la région du grand Bethléem, y compris Hébron, qui, chaque année, assure plus de 3 000 accouchements et s'acquitte de 40 000 consultations. L'hôpital de la Sainte-Famille à Bethléem fonctionne également comme clinique itinérante pour les femmes enceintes dans leurs propres villages. Sa capacité sera agrandie avec l'inauguration d'une nouvelle quatrième aile qui permettra d'accroître les possibilités de consultation externe et le traitement des femmes en Cisjordanie. Ces activités en Terre sainte sont menées par le biais de notre fondation de la Terre sainte.

En d'autres circonstances, j'ai déjà fait mention de l'attention que l'Ordre de Malte prête aux droits de l'homme. À Bethléem, le travail de notre hôpital de la Sainte-Famille, est étroitement lié au plus précieux des

droits de l'homme : le droit à la vie, conformément à l'esprit de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Après avoir exposé notre fort attachement à la Terre sainte, et en particulier à la région de Bethléem, je dois dire à l'Assemblée générale que nous ne pouvons pas cacher notre préoccupation face aux récents désordres violents qui ont assailli cette partie du monde. Je dois élargir cette préoccupation au problème de sécurité qui se pose à notre personnel qui effectue un travail d'aide humanitaire générale, du fait des problèmes qui affectent la Palestine.

Il y a un consensus sur le fait que le problème palestinien doit être réglé de manière satisfaisante pour tous les intéressés. En même temps, nous sommes conscients qu'il n'est pas facile de parvenir à cette fin heureuse. Durant le Sommet du millénaire et le débat général, nous avons apprécié la bonne volonté exprimée par les orateurs, non seulement en ce qui concerne la Palestine, mais aussi quand ils ont présenté leurs solutions pour d'autres conflits dans d'autres endroits du monde et exprimé leurs préoccupations face à des problèmes comme la pauvreté, la dette, les opérations de maintien de la paix, la mondialisation, etc. L'ONU, qui est l'Organisation internationale la plus importante et la plus éminente, doit trouver une façon de transformer ces projets en réalité. Pour y parvenir, la communauté internationale doit coopérer et lancer une opération coordonnée au service de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle explicite en faisant de Bethléem 2000 non seulement un événement isolé, mais aussi un important jalon d'espoir, de paix, de coexistence et de prospérité. On peut trouver dans les doctrines juridiques, les exemples historiques et les règles actuelles du droit international, des formules qui garantissent le statut juridique et, par voie de conséquence, le développement pacifique des peuples concernés par les problèmes de la Palestine, dans le cadre de l'autodétermination, la souveraineté nationale et l'indépendance.

Une solution définitive du problème palestinien doit comprendre des mesures financières, juridiques et techniques, si nous voulons envoyer, par le biais de la coopération israélo-palestinienne, un message universel qui permette à la famille humaine vive en harmonie et en paix. Permettez-moi de souligner le fait que Bethléem 2000 peut devenir, non seulement une date ou un projet de bonne volonté, mais aussi le point de dé-

part d'une solution permanente à un conflit long et violent.

Pour finir, l'Ordre militaire souverain de Malte souhaiterait réaffirmer son attachement, par le biais de sa diplomatie préventive et de sa présence hospitalière, à un juste règlement en Terre sainte. C'est pourquoi, nous continuerons d'offrir notre aide économique et humanitaire en Terre sainte.

Le Président par intérim : Conformément à la décision prise précédemment, je donne à présent la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

L'archevêque Martino (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Dans la discussion du point 36 de l'ordre du jour, « Bethléem 2000 », l'Assemblée générale reconnaît de nouveau la signification de la commémoration de la naissance de Jésus-Christ à Bethléem. Cette commémoration est le fondement même de la célébration dans le monde du nouveau millénaire et du Grand Jubilé de l'Église catholique.

Le message des anges annonçant la joyeuse nouvelle, la naissance du Messie et Seigneur, a traversé les âges, affectant l'histoire et nous rappelant l'amour de Dieu. Nous savons que l'histoire humaine est l'histoire de nos familles, de ce que nous sommes et des lieux que nous avons visités, mais je me demande quand, pour la dernière fois, ceux qui vivent dans la région de Bethléem ont entendu des nouvelles de grande joie et de paix, et quand ils les entendront à nouveau.

Le 25 décembre, les Chrétiens du monde entier s'intéresseront une fois de plus à cette histoire de bergers, d'anges, d'une étoile, d'un jeune homme, de sa femme et d'un nouveau-né. La célébration de cette année sera significative car elle marque le 2000^e anniversaire de la naissance de Jésus-Christ qui, pour nous, Chrétiens, est le fils authentique de Dieu.

L'ONU a entamé sa cinquante-cinquième session avec le Sommet du millénaire et l'adoption de son importante Déclaration. Les représentants de 190 gouvernements se sont rassemblés ici à New York, au Siège de l'Organisation et dans cette même salle, pour évoquer de nouveau la nécessité pour les nations du monde de mieux comprendre les besoins des uns et des autres.

D'une certaine façon, en adoptant la Déclaration du millénaire, ces représentants ont exprimé leur désir de voir annoncée à nouveau cette bonne nouvelle apportée aux bergers et à ceux qui sont touchés par la

grâce de Dieu. La célébration du millénaire et, pour les Chrétiens, du Grand Jubilé, constitue l'essentiel de notre discussion de Bethléem 2000. Et cette discussion continue de nous rappeler que Bethléem est une ville pour tous les peuples et pour tous les âges. C'est une ville de grande tradition et de souvenir, de tristesse et de joie, et de vision globale d'espoir pour tous les peuples.

Mais plus que tout, c'est une ville qui nous rappelle la paix. Peut-on s'empêcher de voir, une fois qu'on entend ce mot, que Bethléem est la ville de Rachel, de Ruth, de David, et surtout pour nous, la ville de Jésus, de Marie et de Joseph. Parlant avec son cœur durant sa visite, au début de cette année, à la place de la Nativité, S. S. Jean-Paul II a résumé ce que nous recherchons pour la ville et ses peuples :

« Où est la domination du “Conseiller-merveilleux, de Dieu-fort, ... du Prince de Paix” (*la Sainte Bible, Isaïe 9:5*), dont parle le Prophète Isaïe? Quelle est la puissance à laquelle Jésus lui-même se réfère lorsqu'il dit : “Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre” (*ibid, Matthieu 28:18*)? Le royaume du Christ “n'est pas de ce monde”(ibid, *Jean 18:36*). Son royaume n'est pas le jeu de forces, de richesses et de conquêtes qui semble façonner notre histoire humaine. C'est plutôt le pouvoir de vaincre le Malin, la victoire ultime sur le péché et la mort. C'est le pouvoir de panser les blessures qui défigurent l'image du Créateur dans ses créatures. Le pouvoir du Christ c'est le pouvoir de transformer notre nature fragile et de nous rendre capables, par la grâce du Saint-Esprit, de vivre en paix avec les autres et en communion avec Dieu lui-même. “Mais à tous ceux qui l'ont accueilli, il a donné pouvoir de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom” (*ibid, Jean 1:12*). C'est le message de Bethléem aujourd'hui et pour toujours. C'est le cadeau extraordinaire que le Prince de la Paix a apporté au monde, il y a 2000 ans. »

Continuons d'avoir espoir dans le progrès du processus de paix au Moyen-Orient, dans la garantie de la liberté de mouvement et de l'accès sans entrave aux Lieux saints de Bethléem et de la région pour les croyants de toutes les religions et de toutes les nations, et prions pour que le règlement des différends puisse symboliser une atmosphère de paix et de réconciliation entre tous les peuples, surtout pour ceux qui aspirent à un troisième millénaire qui assure l'harmonie entre

tous, guidés par la lumière, non pas d'une étoile, mais de l'espoir pour les personnes de bonne volonté.

Le 2 octobre 2000, suite aux violences survenues à la fin du mois de septembre à Jérusalem et dans ses environs, le pape Jean-Paul II a déclaré à des pèlerins venus au Vatican :

« La Terre sainte doit être la terre de la paix et de la fraternité. C'est ce que Dieu veut! »

Sa Sainteté exprimait de nouveau ses sentiments le 11 octobre à des pèlerins en visite au Vatican :

« C'est avec une grande angoisse que nous suivons les graves tensions qui existent au Moyen-Orient, secoué une fois de plus par des événements qui ont fait de nombreuses victimes et n'ont même pas épargné certains lieux saints. Face à une situation aussi dramatique, je ne puis qu'exhorter toutes les parties concernées à mettre fin, sans délai, à cette spirale de la violence, tout en invitant tous les croyants à prier Dieu pour que les peuples et les responsables de cette région puissent reprendre le chemin du dialogue et retrouver la joie de se sentir fils de Dieu, leur Père à tous. »

Et le 29 octobre, à nouveau, le pape déclarait :

« Je désire inviter une fois de plus toutes les parties engagées dans le processus de paix à ne pas épargner leurs efforts en vue du rétablissement du climat de dialogue qui prévalait il y a encore quelques semaines. La confiance mutuelle, le refus des armes et le respect du droit international sont les seuls moyens capables de redonner vie au processus de paix. C'est pourquoi nous prions afin que l'on revienne à la table des négociations et, à travers le dialogue, que l'on parvienne à l'objectif tant désiré d'une paix juste et durable qui garantisse à tous le droit inaliénable à la liberté et à la sécurité. »

Jésus-Christ est venu en « Prince de la Paix » de tous les peuples, pour tous les temps. Le Saint-Siège continuera de chercher la paix et d'oeuvrer pour la paix qu'Il apporte.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Avant de passer à l'examen du projet de résolution A/55/L.3, je voudrais annoncer que depuis

l'introduction du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : le Burkina Faso, la Grenade et la Guinée.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.3. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.3?

Le projet de résolution A/55/L.3 est adopté (résolution 55/18).

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 36 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim : Nous avons épuisé à présent les points inscrits à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi.

La séance est levée à 17 h 25.